

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	11
• votants	13
• absents	4
• exclus	0

De la commune DE LASALLE

Séance du 24 mai 2023 à 18 heures 00

Date de convocation :
17 mai 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. De LATOUR Henri

Étaient présents :

M. de LATOUR, M. BENEFICE, Mme ZANCHI, M. FLOUTIER, Mme MALAIZE, M. SERRE, Mme OLIVIER, M. LAFONT, Mme GINSBOURGER, Mme ROLAND, M. VIVET.

M. ROCHETTE donne pouvoir pour voter en son nom à Mme ROLAND

Mme MARTIN donne pouvoir pour voter en son nom à M. VIVET

Secrétaire de séance :

M. BENEFICE Patrick

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE – ALIMENTATION

Les commissions extra-municipales sont des instances consultatives que le Conseil Municipal peut créer sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal conformément à l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces commissions extra-municipales, organe de réflexion et de proposition sur toute question d'intérêt communal, sont créées afin de compléter les moyens et les compétences des commissions municipales.

Les commissions extra-municipales, instances de démocratie participative, sont complémentaires des instances de démocratie participative qui confient aux seuls élu.e.s la légitimité de rendre des décisions au nom du suffrage universel et de l'intérêt général.

Les commissions extra-municipales travaillent sur des questions et des dossiers qui s'inscrivent dans des axes définis par l'équipe municipale. Elles ont pour mission de participer au travail de réflexion et de réalisation de l'équipe municipale conformément aux directives adoptées par le Conseil Municipal.

Elles sont également force de proposition auprès du Conseil Municipal.

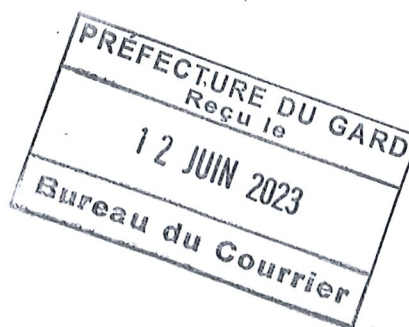
Elles émettent des avis et des préconisations qui ont pour objectifs d'éclairer le choix de la stratégie politique des élu.e.s municipaux.les. Le Conseil Municipal demeure seul habilité, sur proposition du Maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la Ville.

Cette commission réfléchit sur l'alimentation collective sur notre village (EHPAD, crèche et surtout cantine) pour tendre à une alimentation locale et bio. Pour cela, elle proposera à la municipalité, différentes actions qui permettront l'amélioration du contenu des assiettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de la commission extra-municipale « alimentation »,
- NOMME ci-dessous les membres de ladite commission :
 - Mme ZANCHI Jocelyn, M. LAFONT Michel, Mme ROLAND Dominique, M. ROCHETTE Fabien,
 - Mme PRADIER Manon, Mme BESSAC Agnès, Mme DUMOUT Annick, M. MICHARD Jocelyn, Mme SORRIBAS Estelle, M. ROBERTO Christophe, Mme GOSSIEAUX Anne, Mme GAUDON Hélène.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture du Gard

